

## Championnat Loisirs Mixte 2019/2020

Chers amis volleyeurs, Chères amies volleyeuses,

La nouvelle saison Loisirs Mixte va très prochainement démarrer !

Depuis la création de la Ligue de volley-ball Grand Est, l'organisation de cette compétition est placée sous l'égide du CDVB 67 que je remercie pour sa confiance.

A l'image des années précédentes, le championnat s'articulera autour de deux niveaux de jeu différents à savoir « Honneur » et « Excellence » dans le but d'attirer un maximum de compétiteurs et de permettre à tout un chacun de s'épanouir sur le terrain. Comme à l'accoutumée, la première partie de ce championnat se déroulera selon le nombre d'équipes engagées dans chaque catégorie et leur situation géographique.

Inscrivez-vous nombreux et diffusez l'information au plus grand nombre, avec davantage d'équipes, la compétition sera plus intéressante.

Vous pourrez consulter l'intégralité des résultats sur le site du CDVB67 : <http://www.cdvb67.com>

Un tournoi organisé durant le printemps 2020 et dont la date reste encore à fixer, permettra de consacrer le vainqueur de la Coupe loisirs mixte.

Les droits d'engagement ont été reconduits au niveau de 35 € par équipe. Le chèque est à libeller à l'ordre du CDVB 67 et à envoyer avec la fiche d'inscription à :

Frank Becker 51, rue du Fossé 67280 Niederhaslach ou par mail à [frank.becker@adira.com](mailto:frank.becker@adira.com) avant le 10 novembre 2019 (ou directement au CDVB67).

Dans l'attente de votre engagement, veuillez recevoir mes salutations sportives.

Frank Becker  
*Coordinateur loisirs mixte CDVB67*  
06.07.17.63.33

## Règlement loisirs mixte 2019/2020

- Les règles appliquées sont ceux de la FFVB,
- Les équipes ont le choix d'évoluer en niveau « Honneur » ou « Excellence »,
- Le calendrier des matchs est établi par les équipes entre elles avec choix de la date, de l'horaire et du lieu de la rencontre,
- L'arbitrage est assuré par l'équipe recevante,
- 2 féminines au minimum doivent être présentes de manière continue sur le terrain. Si ce n'est pas le cas, l'équipe est déclarée « forfait » ce qui n'empêche pas de jouer,
- En dessous de 5 joueurs, l'équipe est incomplète donc forfait (idem que précédemment),
- La hauteur du filet sera de 2 m 40,
- Les classements seront effectués de la manière suivante :

3 points pour une victoire 3/0 ou 3/1	1 point pour une défaite 2/3
2 points pour victoire 3/2	0 point pour une défaite 1/3 ou 0/3

### Sont autorisés à participer au championnat mixte « Excellence » :

- Les masculins/féminines avec une licence « Compèlib »,
- Les masculins/féminines avec une licence « Compétition » qui évoluent parallèlement dans les championnats départementaux du Bas-Rhin (Promotion, Honneur ou Excellence) ou régionaux (Régio ou Pré-national).

### Sont autorisés à participer au championnat mixte « Honneur » :

- Les masculins/féminines avec une licence « Compèlib »,
- Les féminines avec une licence « Compétition » qui évoluent parallèlement dans les championnats départementaux (Honneur ou Excellence),
- Sauf cas exceptionnel à signaler à la Commission volley loisirs, les masculins qui évoluent dans les championnats départementaux (Honneur, Excellence) ou régionaux (Régio, Pré-national) ne sont pas autorisés à évoluer dans la poule « Honneur ».

**Les masculins/féminines qui évoluent au sein d'un GSA dans les championnats départementaux / régionaux sont autorisés à jouer en poule « Confirmé » dans un GSA différent à condition d'y souscrire une licence Compèlib.**

Tous les joueurs/joueuses doivent être âgés d'au moins 18 ans ou par exception d'au moins 16 ans (dans le cas où il n'y a pas d'équipe de leur classe d'âge au sein de leur club).